

37.—Grèves et lock-outs, par industrie, 1955 et 1956—fin

Industrie	1955					1956				
	Grèves et lock-outs	Travailleurs touchés		Temps perdu		Grèves et lock-outs	Travailleurs touchés		Temps perdu	
		Nom-bre	Pour-centage	Journées-ouvrier	Pour-centage		Nom-bre	Pour-centage	Journées-ouvrier	Pour-centage
Transports et services publics	14	2,232	3.7	27,007	1.4	10	3,891	4.4	38,460	3.1
Chemins de fer à vapeur.....	1	1
Tramways et autobus locaux	3	391	0.7	2,270	0.1	2	293	0.3	3,660	0.3
Autres transports locaux et routiers.....	2	18	0.0	26	0.0	2	98	0.1	250	0.0
Transports par eau.....	3	421	0.7	19,400	1.0	4	3,447	3.9	33,450	2.7
Transports par air.....	1	1
Télégraphe et téléphone.....	1	1
Électricité et gaz.....	1	29	0.0	25	0.0	1
Divers.....	5	1,373	2.3	5,286	0.3	2	53	0.1	1,100	0.1
Commerce	7	257	0.4	898	0.1	19	1,378	1.6	20,780	1.7
Finance	1	1
Services divers	6	397	0.7	4,130	0.2	9	637	0.7	8,025	0.6
Administration publique ⁴ ...	3	320	0.6	3,450	0.2	1
Amusements.....	1	1
Services d'affaires et personnels.....	3	77	0.1	680	0.0	9	637	0.7	8,025	0.6
Autres.....	1	1
Total	159	60,090	100.0	1,875,400	100.0	229	88,680	100.0	1,246,000	100.0

¹ Aucune déclarée. ² Y compris la fonte des métaux non ferreux. ³ Y compris la construction de tous les grands ports. ⁴ Y compris le service de l'aqueduc.

Section 11.—Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

Le ministère du Travail est l'agent de liaison officiel entre le gouvernement canadien et l'Organisation internationale du Travail. Établie en 1919 et rattachée à la Société des Nations en vertu des traités de paix, l'Organisation vise à améliorer la situation ouvrière et sociale dans le monde entier au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. En vertu d'une entente sanctionnée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail à sa 29^e session, tenue à Montréal (Québec), le 2 octobre 1946, et par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1946, l'Organisation est devenue institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant son autonomie.

Association de 69 États membres, financée par leurs gouvernements et dirigée de façon démocratique par les représentants de ces gouvernements ainsi que des employeurs et travailleurs organisés, l'OIT comprend trois organes principaux: 1^o la Conférence internationale du Travail, 2^o le Bureau international du Travail, et 3^o le Conseil d'administration. Depuis la seconde guerre mondiale, l'OIT a élargi le champ de son activité en établissant huit commissions industrielles tripartites, chargées d'étudier les problèmes des principales industries du monde, au moyen de conférences techniques régionales et spéciales, ainsi que par un vaste programme d'aide technique qui vise à favoriser le développement des pays arriérés dans des domaines tels que les coopératives, la formation professionnelle, les techniques de production et l'organisation des services d'emploi.

La *Conférence internationale du Travail* se réunit une fois l'an et forme un parlement mondial qui étudie les problèmes ouvriers et sociaux; elle réunit quatre délégués de chaque État membre (deux représentent le gouvernement, un, les employeurs, et l'autre, les travailleurs), accompagnés de conseillers techniques. La Conférence formule des normes